



DE L'ISÈRE

MAIRIE
de
SAINT CLAIR DE LA TOUR
38110

Tél : 04 74 97 14 53 – Fax : 04 74 97 81 75
e-mail : mairie@stclairdelatour.com

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2016

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 21 jusqu'au point N° 2 – 22 ensuite puis 23 au point N° 6

Votants : 21 jusqu'au point N° 2 – 22 ensuite puis 23 au point N° 6

L'an deux mil seize, le 19 du mois de juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clair de la Tour, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François DELDICQUE, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Jean-François DELDICQUE, Monique SOULIER, Xavier LE DUFF, Magali GRISEL, Christophe JULLIAN-DESAYES (à partir du point N° 6), Maryline BOROWIAK, Jean-Claude PELISSE, Michel BELANTAN, Brigitte MIGNOT, Thierry SOHIER, Luc LAURENT, Brigitte BERRIAT, Sylvie DRAME (à partir du point N° 2), Jean-Claude BIETRIX, Marjorie COURBI, Jacqueline GUICHARD, Emmanuel EGLAINE, Claire KERRINCKX, Gabriel PERICAS, Luc BASSETTE, Kathia VENDOIS, Patrick BLANDIN, Simon MIGNOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maryline BOROWIAK.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour que les élus ont reçu dans les délais réglementaires et qui a été affiché aux lieux accoutumés :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 juin 2016
- Subventions 2016 aux associations communales
- Subventions 2016 aux autres associations
- Poursuite des astreintes des services techniques
- Création du grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe et fixation du taux de promotion
- Création du grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et fixation du taux de promotion
- Questions diverses. – Informations sur le « Haut Débit »

1. Nouvel ordre du jour : Délibération N° 2016-07-1

Dans les questions diverses, il propose de rajouter les points suivants :

- Demande d'avis sur le projet de Plan Partenarial de Gestion des demandes de logement social et d'information des demandeurs de la Communauté de Communes Les Vallons de la Tour :
- Création du grade d'ATSEM principale de 1^{ère} classe et fixation du taux de promotion.

Par ailleurs, il indique que M. Luc BASSETTE a demandé le rajout des points suivants : situation financière au 30 juin 2016 et transport de personnes par l'ASVP.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le nouvel ordre du jour.

2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 juin 2016 : Délibération N° 2016-07-2

Le conseil municipal, par 3 voix contre et 19 voix pour approuve le compte-rendu du conseil municipal du 21 juin 2016 tel qu'il a été communiqué aux élus, affiché et diffusé.

3. Subventions 2016 aux Associations Communales – Délibération N° 2016-07-3

Mme Magali GRISEL indique que la commission « sport, culture et vie associative » réunie le 12 juillet 2016 fait les propositions suivantes de subventions aux associations communales pour l'année 2016 :

Compte-tenu de la nécessité de faire des économies, la commission a choisi de proposer d'appliquer les règles suivantes : minimum de subvention pour une association : 140 € (150 € en 2015), maximum : 2 500 € (2600 € en 2015), pour le Sou des Ecoles : 2100 € (2160 € en 2015).

Par ailleurs, les membres de la commission souhaitent privilégier les Saint-Clairois, d'où un nouveau calcul qui tient compte du nombre de licenciés ou d'adhérents mais aussi du nombre d'enfants, d'adolescents et d'adultes Saint Clairois.

Concernant l'avantage que représente pour une association la mise à disposition de salles ou d'équipements, pour l'année prochaine, un coût par bâtiment sera calculé.

Le montant total des subventions 2016 aux associations communales s'élèverait à **14 418 €**, il était de 15 870 € en 2015 et de 17 303 € en 2014.

Le cas de l'association « Parents en Colère » est traité à part compte-tenu de son objet. La commission propose une subvention pour 2016 de 500 €.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes :

ASSOCIATION	SUBVENTION 2016 en €
ACCA	178
Amicale Boules	353
Amicale Anciens Combattants	389
Amicale Employés Communaux	140
Amicale Anciens Parachutistes	196
Amitié et Loisirs	166
Association des Assistantes Maternelles	343
B.E.P. 38	368
B.V.T.	2 500
Etoile Cycliste	704
Espoir Foot	560
FCTC	2 500
JJB Addict Nord Isère	192
Musik end Co	268
Philatélie St Clair	140
Sou des Ecoles	2 100
Sport Anim	2 500

ASSOCIATION	SUBVENTION 2016 en €
Tennis Club	476
Tai Chi Chuan	345
TOTAL	14 418

Le Conseil Municipal vote également à l'unanimité, une subvention de 500 € pour l'Association : Parents en Colère.

4. Subventions 2016 aux autres associations - Délibération N°2016-07-4

Mme Magali GRISEL précise que la commission propose pour 2016 de baisser les subventions allouées en 2015 de 3 %. Par ailleurs, d'autres nouvelles demandes ont été reçues cette année.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les subventions ci-après :

ASSOCIATION	SUBVENTION 2016 en €
Amicale des Pompiers de La Bâtie/Favergeres	87
Amicale des Pompiers de La Tour du Pin	349
Ski Club de La Tour du Pin	174
Secours Populaire Français	218
MJC de La Tour du Pin	87
Centre de Planification de La Tour du Pin	349
Agence Régionale de Santé (ARS)	262
RCVT (rugby de La Tour du Pin)	393
FRAPNA	87
Coopérative Scolaire Maternelle	349
Coopérative Scolaire Élémentaire	349
Don du Sang	87
Restos du Cœur	146
ADMR (Aide à domicile)	146
Vivre Ensemble à l'Hôpital	146
TOTAL	3 229

5. Poursuite des astreintes des services techniques – Délibération N° 2016-07-5

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du conseil municipal du 16 juillet 2015, le conseil municipal a décidé la mise en place des astreintes aux services techniques à compter du 1^{er} septembre 2015. Le Comité Technique Paritaire du CDG 38 a émis un avis favorable le 4 novembre 2015 rendu par les deux collègues : représentants des collectivités et représentants des personnels. Un bilan devait être fait au bout d'une année de fonctionnement. Le planning actuel a été établi jusqu'au 2 octobre 2016.

Le 4 juillet 2016, une réunion de bilan a été conduite par le Maire, les Adjointes disponibles et les cinq agents des services techniques. Après échanges, les élus ont indiqué qu'ils souhaitent la poursuite des astreintes compte-tenu de l'importance qu'elles revêtent pour le bon fonctionnement des manifestations sur la Commune, notamment les week-ends. Ils ont rappelé que le nombre d'interventions des agents a été limité à 2 ou 3 par agents maximum sur toute la période.

Les employés n'ont pas émis d'avis défavorable à la poursuite des astreintes à l'exception d'un agent qui est contre. Il a précisé toutefois que si les astreintes devaient être poursuivies, il ferait partie du planning comme ses collègues.

L'avis du CTP départemental a été saisi le 8 juillet 2016 pour rendre pérenne le dispositif des astreintes.

M. Michel BELANTAN demande pour quels motifs les agents ont été appelés lors de ces astreintes. M. le Maire lui répond que les employés sont venus, sur appel uniquement du

Maire ou des Adjointes, pour des problèmes d'électricité, curage d'égouts, déblaiement de route, mise en place de drapeaux en berne...

Le conseil municipal vote à l'unanimité la poursuite des astreintes des services techniques.

6. Création du grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe et fixation du taux de promotion : Délibération N° 2016-07-6

M. le Maire explique qu'auparavant les Collectivités pouvaient nommer les agents dans le respect de quotas fixés par les statuts particuliers. Dorénavant, pour tout avancement de grade, la Commune doit fixer le taux ou ratio promu/promouvables, c'est-à-dire le pourcentage des agents remplissant les conditions individuelles pour bénéficier d'un avancement de grade qui pourraient être inscrits sur le tableau annuel d'avancement de grade et donc bénéficier d'un tel avancement de grade. Ce taux doit être déterminé pour chaque grade d'avancement par l'assemblée délibérante, avec avis du Comité Technique Paritaire. Ce taux peut être compris entre 0 et 100 %.

Le conseil municipal doit créer le nouveau grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe pour l'année 2016 et le Maire fixera par arrêté le tableau d'avancement par numéro d'ordre.

Après discussion du conseil municipal, Il est proposé d'opter pour un taux de 34 % pour le grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe. En effet, 3 agents remplissent les conditions dont un agent est à moins de six mois de la retraite et un autre en disponibilité pour convenances personnelles. Un seul agent sera donc nommé sur ce grade.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal fixe le ratio à 34 % pour ce grade.

7. Création du grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et fixation du taux de promotion : Délibération N° 2016-07-7

Monsieur le Maire informe qu'il convient de la même façon de créer le grade et de fixer le taux pour adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Un seul agent est concerné, donc la proposition pour 2016 est un ratio de 100 %.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal crée le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et fixe le ratio à 100 %, un seul agent étant promu.

8. Création du grade d'ATSEM principale de 1^{ère} classe et fixation du taux de promotion- Délibération N° 2016-07-8

Monsieur le Maire explique que sur les 4 ATSEM en poste à l'école maternelle du Foulon, 2 sont déjà ATSEM principales de 1^{ère} classe, une autre employée faisant fonction d'ATSEM sera promue Adjoint technique de 1^{ère} classe.

La quatrième ATSEM peut prétendre désormais au grade d'ATSEM principale de 1^{ère} classe car elle détient les conditions d'ancienneté dans le grade d'ATSEM principale de 2^{ème} classe.

Un seul agent étant concerné, la proposition est un ratio de 100 %.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal crée le grade d'ATSEM principale de 1^{ère} classe et fixe le ratio à 100 %, un seul agent étant promu.

9. Avis sur le projet de Plan Partenarial de Gestion des demandes de logement social et d'information des demandeurs de la Communauté de Communes Les Vallons de la Tour : délibération N° 2016-07-9

Monsieur le Maire explique que les Vallons de la Tour se sont engagés à l'unanimité dans une démarche d'élaboration d'un Plan Partenarial de Gestion des demandes de logement social et d'information des demandeurs lors du conseil communautaire du 6 juillet 2015. Au terme des travaux conduits avec l'ensemble des partenaires, le projet de Plan a été arrêté par délibération du Conseil Communautaire du 6 juin 2016.

Avant adoption, le projet doit être soumis pour avis aux communes membres.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable sur le projet de plan partenarial de gestion des demandes de logement social et d'information des demandeurs de la Communauté de Communes des Vallons de la Tour.

10. Information sur le Haut Débit :

Monsieur le Maire explique qu'une réunion a eu lieu avec les Maires et adjoints des Vallons de la Tour sur ce sujet à laquelle a participé le Conseiller Départemental en charge de ce dossier.

Tout d'abord, il informe que le Département de l'Isère est en retard pour la mise en place du haut débit par rapport à d'autres et que moins de 20% du territoire est équipé en dehors de grandes villes.

Le délai annoncé pour un maillage complet du Département est 2020 – 2021.

En priorité dans notre secteur, seront installés 3 nœuds à La Tour du Pin, à la Chapelle de la Tour et à St André le Gaz. Ensuite, les différentes communes seront raccordées.

La priorité est l'alimentation des zones d'activités économiques et des collectivités.

Le marché a été confié à SFR Collectivités pour un coût de 300 Millions d'euros. Le coût du raccordement pour l'utilisateur ou la collectivité a été ramené à 100 €.

Dans certains endroits, il pourra y avoir des câbles aériens mais la priorité est bien sûr l'enfouissement.

Le 27 septembre 2016, un agenda sera communiqué lors d'une réunion des Vals du Dauphiné pour un échéancier de raccordement des villes et villages.

11. Etat des comptes au 30 juin 2016 :

Monsieur le Maire donne lecture du mail adressé par M. Luc BASSETTE :

« La commission finance qui s'est réunie le 11 juillet a pris connaissance des comptes de la commune au 30 juin 2016. Le budget fonctionnement apparait en déficit de 190 900 € (932 083 € de recettes et 1 122 983 € de dépenses). Les possibilités d'investissement sont quant à elle presque toutes déjà consommées. On observe un dépassement inquiétant des charges et particulièrement celles concernant l'énergie où le budget annuel est déjà plus que consommé au 30 juin 2016. Notre groupe souhaite rappeler que lors du débat d'orientation budgétaire, l'équilibre était atteint avec un engagement pris par la majorité, de réduire les dépenses. Il est fort probable que cet engagement ne sera pas tenu à fin 2016. Nous voudrions aussi rappeler que parmi les principes qui régissent l'élaboration du budget, le Principe de l'équilibre budgétaire nécessite : L'équilibre des recettes et dépenses mais aussi ; Une évaluation sincère des dépenses, ces dernières ne devant pas être sous-estimées ; L'autofinancement brut (ou épargne brute), qui correspond à l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement, doit être suffisant pour couvrir le remboursement de l'annuité en capital de la dette. L'état des finances de la commune au 30 juin laisse penser que les principes ci-dessus ne seront finalement pas respectés. Nous souhaitons donc connaître les mesures que la majorité va mettre en œuvre d'ici la fin de l'année, pour garantir le principe de l'équilibre budgétaire. »

M. Xavier LE DUFF, adjoint aux Finances répond que comme il l'a déjà dit à la Commission des Finances, les crédits de la ligne budgétaire de l'énergie sont déjà consommés du fait d'un prélèvement indu de 23 000 € qui a été fait par EDF. Un avoir est en cours pour une régularisation. Par ailleurs, un travail de réduction des dépenses a été entrepris par les élus et le nouveau contrat signé avec GDF permettra de réduire la consommation de gaz de 8 000 € dès la fin de l'année en partie et sur 2017. Ce plan de réduction des dépenses d'énergie sera poursuivi également l'année prochaine avec un nouveau contrat à signer début 2017 avec EDF. Concernant les travaux de voiries, suite aux orages de l'année

dernière, les travaux qui ont dû être réalisés n'ont été réglés que sur l'exercice budgétaire 2016, ce qui a impacté la ligne budgétaire.

M. Xavier LE DUFF indique qu'il n'est pas seul responsable du budget, car c'est la majorité municipale qui l'a voté. Il redit que celui-ci a été sincère au moment où il a été présenté et voté. Par ailleurs, les dépenses et les recettes ne sont pas linéaires sur une année civile et notamment les recettes d'investissement qui n'ont pas encore été perçues comme notamment les subventions. Il faut attendre la fin de l'année budgétaire pour avoir l'état réel des comptes qui se retrouvera dans le compte administratif 2016.

MM. Luc BASSETTE et Emmanuel EGLAINE trouvent inquiétante la situation financière de la Commune.

Luc LAURENT et d'autres élus demandent qu'un prévisionnel du réalisé pour le dernier semestre 2016 soit élaboré pour la prochaine commission des Finances.

Emmanuel EGLAINE demande que les comptes-rendus des commissions de Finances soient adressés à tous les élus municipaux comme c'est le cas pour les autres commissions. La demande est prise en compte et tout le conseil municipal sera destinataire du dernier compte-rendu de la commission des finances du 11 juillet 2016.

12. Transport de personnes par l'A.S.V.P. :

M. Luc BASSETTE a rappelé :

« A la suite de l'information parue dans la presse selon laquelle l'ASVP était chargée de conduire des personnes au marché de la Tour du Pin, l'opposition, lors du conseil municipal du 24 mai dernier, vous avait interrogé sur la possibilité qu'avait la mairie d'organiser ce type de service, tant sur le plan juridique, que sur le plan des assurances. Il avait été convenu et acté au compte rendu, que des renseignements juridiques seraient pris. Notre groupe souhaite connaître le résultat de ces investigations. »

Monsieur le Maire lui répond que des éléments juridiques ont été demandés à l'Association des Maires de l'Isère qui a répondu, après un certain délai, que ce transport de personnes était tout à fait possible pour une Commune car ce service relève de « l'aide à la personne » et non pas du « transport de personnes ». La S.M.A.C.L. (assurance de la Commune pour la flotte automobile) a été à nouveau sollicitée sur ce point et a confirmé que toutes les personnes transportées par le Kangoo le mardi matin pour se rendre au marché de La Tour du Pin étaient bien assurées.

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain C.C.A.S. afin de décider si cet essai pourra perdurer et d'en étudier les modalités.

D'autres points ont été évoqués lors de la séance alors que leur inscription à l'ordre du jour n'avait pas été demandée. Il s'agit :

- d'une intervention de M. Luc BASSETTE qui s'est dit choqué par la courte phrase informant la population St Clairoise de l'annulation de la fête de l'été du samedi 16 juillet.

M. le Maire lui répond qu'il a décidé, en concertation avec l'Adjointe à l'animation, Mme Magali GRISEL, l'annulation de la fête puisque 3 jours de deuil national avaient été décrétés et que cette décision a été prise par beaucoup de communes.

Mme Magali GRISEL indique également qu'elle a reçu beaucoup d'appels de personnes regrettant cette décision et que les avis sur maintenir ou annuler la fête avaient été partagés.

M. Emmanuel EGLAINE indique que lui n'était pas pour l'annulation de la fête.

Mme Marjorie COURBI précise que les autres communes qui ont annulé également leurs feux d'artifice l'ont fait dans les mêmes termes.

-M. Luc LAURENT demande où en est le projet d'implantation de l'antenne Free :

M. le Maire répond qu'il n'a pas signé l'autorisation de déposer la demande d'urbanisme et a informé Free du fait que tous les élus n'étaient pas favorables à cette implantation.

Il a demandé qu'une réunion soit organisée par l'opérateur en présence de spécialistes et pour l'instant, rien n'a été communiqué de leur part.

Toutefois, des particuliers ont été sollicités pour l'implantation d'une antenne sur leur terrain. M. le Maire et Mme Monique SOULIER, 1^{ère} Adjointe à l'urbanisme, indiquent que si une demande devait être déposée, pour s'opposer, il faudra développer des arguments d'urbanisme contenus dans le PLU et qu'en cas de refus, Free pourra attaquer la décision au Tribunal Administratif.

-Dégagement de fumées chez Dickson :

M. Luc LAURENT indique qu'il est constamment sollicité par les riverains de l'entreprise Dickson qui se plaignent des fumées dégagées par l'incinérateur.

Un courrier de Dickson a été adressé à la mairie et transmis aux personnes inscrites sur « Harmony » faisant état d'un problème d'incendie qui a eu lieu récemment qui a provoqué ces nuisances.

M. Luc LAURENT répond qu'en fait, c'est toute l'année qu'il y a des dégagements de fumées.

Une nouvelle rencontre sera sollicitée par Monsieur le Maire qui pourra être suivie d'un contrôle de la DREAL.

Départ de la Directrice de l'école maternelle du Foulon :

Mme Jacqueline GUICHARD dit qu'elle a été choquée qu'aucun élu ne soit allé saluer la Directrice de l'école maternelle du Foulon : Mme Catherine DOLLET qui est restée 17 ans sur la Commune et qui a été mutée dans une autre commune.

M. le Maire répond qu'il l'a eue au téléphone et lui a souhaité une bonne continuation et que par ailleurs, il n'a reçu aucune invitation pour un éventuel « pot de départ ».

Mme Maryline BOROWIAK, adjointe aux affaires scolaires indique qu'elle s'est excusée auprès de Mme Catherine DOLLET pour son absence au spectacle de l'école du fait des problèmes familiaux qu'elle a rencontrés ainsi qu'auprès de M. Nicolas MONTANGUON.

Mme Claire KERRINCKX a indiqué qu'à l'école élémentaire, il y a eu des départs dont le Directeur : M. Nicolas MONTANGUON qui est resté 3 ans et une professeure : Mme Valérie DAVID qui est restée de nombreuses années et qu'ils n'ont pas reçu non plus de message.

M. le Maire répond qu'il n'a pas reçu d'invitation de même que Mme Maryline BOROWIAK au « pot de départ » qui a eu lieu.

La séance est levée à 20h30